



Assemblée des délégués de l'Association de communes Mobul  
(Bulle – Morlon – Le Pâquier – Riaz – Vuadens)

**SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2013  
DE 07H30 À 08H00, AU DÉPARTEMENT TECHNIQUE DE LA  
VILLE DE BULLE, À LA TOUR-DE-TRÊME**

**PROCES-VERBAL N° 2013/01**

**Présents :**

- M. Patrice BORCARD, Président, Préfet de la Gruyère
  - M. Christian ROSSAT, Vice-Président et Membre du Comité de direction, Conseiller communal de Vuadens
  - M. Yves GRANDJEAN, Délégué de la Commune de Bulle, Conseiller communal
  - M. Pierre PYTHOUD, Délégué de la Commune de Bulle, Conseiller communal
  - M. Patrick AUDEMARS, Délégué de la Commune de Morlon, Conseiller communal
  - M. Jean-Luc ROMANENS, Délégué de la Commune du Pâquier, Conseiller communal
  - M. Stéphane SCHWAB, Délégué de la Commune de Riaz, Conseiller communal
  - M. Daniel TERCIER, Délégué de la Commune de Vuadens, Syndic
- 
- M. Jean HOHL, Ingénieur de Ville, Commune de Bulle
  - Mme Christine PASSAPLAN, Comptable, Commune de Bulle
  - Mme Nicole JACQUEROUD, Secrétaire, pour la rédaction du procès-verbal, Commune de Bulle

**Excusés :**

- Mme Sylvie MAGNE, Déléguée de la Commune de Bulle, Conseillère communale
- M. Paul-Henri DONZALLAZ, Délégué de la Commune de Vuadens, Conseiller Communal
- M. Yves SUDAN, Président du Comité de direction, Conseiller communal de Bulle
- Mme Antoinette BADOUD, Vice-Présidente du Comité de direction, Syndique du Pâquier
- M. Pascal LAUBER, Membre du Comité de direction, Syndic de Morlon
- M. François CHARRIERE, Membre du Comité de direction, Conseiller communal de Riaz
- Mme Jasmine MONTEL-CAMBOU, Service de la mobilité
- M. Hans GYGAX, Service de l'environnement
- M. Grégoire CANTIN, DAEC, Coordinateur des agglomérations
- M. Philippe WEBER, Service des constructions et de l'aménagement
- Mme Anne-Marie GUINNARD, Secrétaire de Mobul, Commune de Bulle

## **ORDRE DU JOUR**

---

1. Salutations et contrôle des présences	2
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2012	2
3. Approbation des comptes et du rapport de gestion 2012	3
5. Divers	7

### **1. Salutations et contrôle des présences**

---

**M. le Préfet** a le plaisir d'ouvrir cette séance en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes à cette Assemblée des délégués de Mobul.

Délégués présents :

M. Yves GRANDJEAN, Conseiller communal de Bulle (3 voix)

M. Pierre PYTHOUD, Conseiller communal de Bulle (3 voix)

M. Patrick AUDEMARS, Conseiller communal de Morlon (1 voix)

M. Jean-Luc ROMANENS, Conseiller communal du Pâquier (1 voix)

M. Stéphane SCHWAB, Conseiller communal de la Commune de Riaz, (2 voix)

M. Daniel TERCIER, Syndic de Vuadens, (2 voix)

**M. le Préfet** constate que toutes les communes sont représentées et que dès lors, l'Assemblée peut siéger.

Il prie d'excuser l'absence de M. Yves SUDAN, M. Paul-Henri DONZALLAZ, Mme Antoinette BADOUD et M. Philippe WEBER.

Il demande si la convocation et l'ordre du jour de cette séance suscitent des remarques ou des questions.

**Aucune remarque n'étant formulée, l'Assemblée des délégués approuve à l'unanimité des membres présents l'ordre du jour.**

### **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2012**

---

**M. le Préfet** demande si quelqu'un a des remarques à émettre par rapport au procès-verbal n° 2012/03 de la séance du 12 octobre 2012.

**Comme il n'y a pas de remarques, l'Assemblée des délégués approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal n° 2012/03 de la séance du 12 octobre 2012.**

### **3. Approbation des comptes et du rapport de gestion 2012**

---

**M. le Préfet** passe au point relatif à l'approbation des comptes 2012 et du rapport de gestion de la Fiduciaire Cuennet. Il passe la parole à Mme PASSAPLAN.

**Mme PASSAPLAN** donne lecture du rapport de gestion des comptes 2012 :

---

## **Association de communes Mobul** **Rapport de gestion de l'exercice 2012**

**Rapport sur les comptes de l'exercice 2012 à l'attention du comité de Direction**

### **1. RÉSULTAT**

**Les charges de fonctionnement** s'élèvent à **Fr. 2'247'278.35**. Le budget prévoyait des charges pour un montant de Fr. 2'246'000.--. **L'augmentation des charges par rapport au budget est de Fr. +1'278.35 (inférieur à 0.5%).**

**Les produits de fonctionnement** s'élèvent également à **Fr. 2'247'278.35**. Il s'agit du montant des charges de fonctionnement qui ont été refacturées aux communes membres, et des subventions cantonales ainsi que les intérêts positifs du compte bancaire.

Par rapport au budget, nous signalons les principales variations suivantes :

	<b><u>Budget</u></b>	<b><u>Comptes</u></b>	<b><u>Différences</u></b>
<b><u>Dépenses de fonctionnement :</u></b>			
Traitements et jetons de présence (chap.0)	8'400.00	2'830.00	- 5'570.00
Mandat administratif (chap.0)	60'000.00	44'183.50	- 15'816.50
Mandat du suivi du projet d'agglomération	40'000.00	59'943.35	+ 19'943.35
Entretien du réseau (chap. 6)	50'000.00	125'151.40	+ 75'151.40
Communication générale (chap.6)	10'000.00	4'979.95	- 5'020.05
Honoraires et frais d'étude (chap. 6)	25'000.00	17'547.95	- 7'452.05
Contrats de prestations	2'022'000.00	1'980'000.00	- 42'000.00

### **Recettes de fonctionnement :**

Subv. cantonales pour études (chap.0)	0.00	15'000.00	+	15'000.00
Participations communales (chap.9)	1'027'900.00	1'044'117.30	+	16'217.30

## **2. RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS SUR CERTAINS COMPTES DE FONCTIONNEMENT**

### **a) Administration**

#### **01 Législatif et Exécutif**

#### **012 Exécutif (comité de direction, commissions)**

Les jetons de présence s'élèvent à Fr 2'830.00 alors qu'un montant de Fr 8'400.00 était inscrit au budget. Les frais de l'organe de révision d'un montant de Fr 2'130.35 sont supérieurs de Fr 130.35 au budget. Pour rappel il s'agit des honoraires pour la révision des comptes 2011 et pour le contrôle des valeurs au bilan effectué durant l'année 2012.

#### **02 Administration**

#### **020 Administration générale**

La facture de la Ville de Bulle s'élève à Fr 44'183.50 pour les prestations d'administration, de gestion technique, de secrétariat ainsi que pour la tenue de la comptabilité pour l'année 2012. Un montant de Fr 60'000.00 était prévu au budget. La différence provient de la diminution du nombre de séance.

Les frais de publication et d'annonces totalisant Fr 1'036.65 correspondent aux avis publiés dans la Feuille officielle relatifs aux convocations des Assemblées des délégués ainsi qu'aux annonces de presses et aux affichettes éditées lors du changement de logo. Les frais de ports s'élèvent à Fr 115.00.

Le mandat du suivi du projet d'agglomération comprend les honoraires des mandataires externes pour l'étude du périmètre du site industriel stratégique de Planchy. Aucun montant n'était prévu au budget pour ces prestations. Cependant, la Direction de l'économie et de l'emploi subventionne cette étude. Un acompte de Fr 15'000.00 a déjà été reçu.

### **b) Culture et loisirs**

#### **32 Médias**

#### **320 Informations et communications**

Les frais internet de Fr 3'107.00 s'expliquent par la restructuration du site pour Fr 2'910.00. Un montant de Fr 1'900.00 était prévu au budget. Le poste de communication générale s'élève à Fr 2'602.80 pour un montant de Fr 10'000.00 au budget.

### **c) Transports et communications**

#### 65     *Trafic régional*

#### 650    *Trafic d'agglomération*

Fr 50'000.00 étaient prévus au budget pour la modification des arrêts provisoires. La mise en service de la ligne trois a nécessité une adaptation importante de l'arrêt de la Gare à Bulle. L'entretien du réseau totalise ainsi un montant de Fr 125'151.40.

Le poste de la communication générale s'élève à Fr 4'979.95 pour un budget de Fr 10'000.00. Il comprend le solde des honoraires dans l'affaire « Overney » ainsi que les frais de la nouvelle création graphique.

Le contrat de prestations s'élève à Fr 1'980'000.00 pour un budget de Fr 2'022'000.00. La subvention cantonale est de Fr 1'188'000.00 alors que le budget était de 1'213'000.00. Les différences s'expliquent par le fait que l'offre des TPF n'est pas définitive au moment de l'établissement du budget de Mobul.

### **d) Finances**

#### 94     *Gérance de la fortune et des dettes*

#### 940    *Intérêts et amortissements*

Les intérêts et les frais de banques totalisent Fr 3'390.35. Le montant du budget était de Fr 7'700.00.

#### 941    *Participation des communes*

Les participations des communes se montant à Fr 1'044'117.30. La somme de Fr 1'027'900.00, selon budget a déjà été facturée. La différence totalisant Fr 16'217.30 sera décompté aux commune après l'approbation des comptes par l'Assemblée des délégués.

Comme précédemment, les participations des Communes ont été divisées en deux parties, soit administration et transports étant donné que la Commune du Pâquier ne participe pas aux frais de transports.

## **3. COMPTES D'INVESTISSEMENTS**

### **a) Transports et communications**

#### 65     *Trafic régional*

## 620 Routes communales et génie civil

Aucun montant n'a été mis en charge sur 2012 pour ces postes. En effet, afin de bénéficier des subventions de la Confédération, les documents et factures acquittées doivent être transmises à fin septembre déjà.

## 650 Trafic d'agglomération

Le montant de Fr 74'790.00 représente les participations communales 2012 dues pour le remboursement du prêt relatif à la construction des aménagements provisoires des arrêts de bus. Ces recettes d'investissement sont virées au bilan. Pour mémoire, le solde de ce prêt sera remboursé en 2013.

## **4. COMPTES AU BILAN**

### **a) Actifs**

102.0	Raiffeisen c/c 57039.43	Fr 168'047.20, montant correspondant au solde du c/c bancaire.
115.01...	Débiteurs Communes	Fr 18'142.30, il s'agit du total à refacturer aux communes selon le tableau de répartition.
115.10	Impôt anticipé	Fr 74.25 correspond à l'impôt anticipé retenu 2012 qui sera remboursé en 2013.
141.0	Arrêts de bus	Fr 74'792.25, ce montant représente le solde des investissements à amortir par les communes.

### **b) Passifs**

200	Fournisseurs divers	Fr 187'203.90 totalisent les diverses factures à payer au 31 décembre 2012.
200...	Créanciers Communes	Fr 1'925.00, il s'agit du montant en faveur des communes selon le tableau de répartition.
220.1	Raiffeisen c/c 57039.23	Fr 71'927.10, ce montant représente le solde du c/c prêt au 31 décembre 2012.

Ces comptes ayant été approuvés par le Comité de direction, ils ont été remis à la Fiduciaire Cuennet pour révision. Son rapport du 14.03.2013 recommande à l'Assemblée de les approuver.

---

**M. le Préfet** remercie Mme Passaplan et ouvre la discussion sur ce rapport de gestion et sur le détail des comptes.

**M. SCHWAB** a une question sur le détail concernant les investissements, chapitre 6, compte 620 *Routes communales et génie civil*. Pour la commune de Riaz, les positions 620.570.35, 620.570.39, 620.570.40 totalisent Fr. 143'946.00. Or, il y a des revenus aux positions 620.570.35, 620.570.39, 620.570.40 de l'ordre de Fr. 236'000.00, ce qui représente un excédent de Fr. 92'054.00. Il en déduit que la commune de Riaz n'a rien à payer pour 2012.

**MME PASSAPLAN** précise que ce sont des montants qui ont été prévus au budget, soit dans les investissements, soit dans les rentrées. Les subventions seront liées au décompte définitif des factures et attribuées après les paiements.

**M. le Préfet** propose de ne pas lire le rapport de la Fiduciaire Cuennet qui recommande d'approuver les comptes annuels. Il n'y a pas d'observations particulières. Il est pris acte de ce rapport.

**M. le Préfet** passe au vote.

**L'Assemblée des délégués approuve à l'unanimité des membres présents les comptes 2012 et le rapport de gestion 2012.**

## **5. Divers**

---

### Ligne 2 Mobul (Morlon-Vuadens)

**M. Audergon** signale le problème du retard que connaît de manière régulière le bus qui part de Morlon à 7h36. Il devrait être à l'arrêt Cité Pré-Vert à 7h40 pour décharger les élèves qui se rendent à l'école primaire de la Condémine. Or, le bus arrive à cet arrêt à 7h47-7h48 ce qui ne permet pas aux enfants d'arriver à temps à l'école (sonnerie à 7h50).

Jusqu'à la rentrée scolaire 2012, il y a toujours eu deux bus. Actuellement, il n'y a plus qu'un seul bus articulé. Depuis l'arrêt Chalamala, le bus est plein, les nouveaux passagers ne peuvent rentrer. Il n'est pas rare de voir le chauffeur sortir du bus pour pousser les élèves et faire que les portes se ferment. Il a déjà été répondu à la commune de Morlon qu'un comptage avait été fait. Les citoyens de Morlon et respectivement l'administration scolaire émettent un doute quant à ce comptage.

M. Audergon demande s'il y a la possibilité de revoir cette situation.

**M. Hohl** indique qu'il faut que le Comité de direction de Mobul demande aux TPF des éclaircissements. Il est possible que la situation ait changé et qu'il y ait plus de monde que précédemment. Certes, il faut savoir que les comptages effectués par les TPF sont des comptages moyens.

**L'Assemblée des délégués prend note que le Comité de direction de Mobul va soumettre cette problématique aux TPF.**

### Ligne 1 Mobul (Riaz-La Tour)

**M. Schwab** note que depuis le changement de l'horaire de décembre 2012, les correspondances de Berne vers Riaz via la gare de Bulle sont vraiment moins avantageuses qu'avant. Il y a 10 à 15 min. d'attente entre le RER et le bus Mobul. Il est plus favorable de s'arrêter à Fribourg et prendre le bus régional par La Roche. Il demande s'il est possible de faire quelque chose.

**M. Hohl** relève que si un bus est décalé pour favoriser la correspondance vers Riaz, forcément que cela ne fonctionnera plus pour l'autre correspondance.

**M. le Préfet** propose que le Comité de direction traite ce cas.

**L'Assemblée des délégués** prend note que le Comité de direction de Mobul va examiner ce cas.

### RER jusqu'à Gruyères

**M. Romanens** signale qu'il est en train de réaliser une étude pour la traversée du Pâquier. Des places de parc vont vraisemblablement être aménagées à la gare. D'après le projet RER qui va jusqu'à Gruyères, il y aurait une halte de transition à la gare du Pâquier. Il craint que ces places de parc ne soient occupées par ces voitures-ventouses.

**M. Hohl** confirme que cela se passera un peu comme à Vuadens, avec des voitures-ventouses. Il faudra régler le stationnement par une signalisation.

**M. Romanens** souhaite savoir si oui ou non le RER s'arrêtera au Pâquier.

**M. le Préfet** note que ce sont les TPF qui peuvent apporter cette réponse et conseille à la commune du Pâquier de prendre contact avec.

**L'Assemblée des délégués** prend note.

### Fréquentation des bus en 2012

**M. Grandjean** propose à M. Hohl de présenter la fréquentation des lignes Mobul pour 2012.

**M. Hohl** note que le nombre de voyageurs est passé de 550'000 en 2011 à 750'000 en 2012, soit une hausse de 35 %. Cette hausse est due spécialement au RER Fribourg et aux bonnes correspondances avec Lausanne.

Que ce soit sur la ligne 1 ou la ligne 2, l'augmentation est importante. Sur la ligne 1, on est passé d'env. 1'000 montées à 1'200 montées par jour. Sur la ligne 2, on est passé d'env. 1'600 montées à 1'700 montées par jour. La ligne Morlon-Vuadens est plus fréquentée car il y a plus d'élèves. En outre, cette ligne ne subit pas la concurrence des bus régionaux.



Concernant la ligne 3 qui vient d'entrée en fonction en décembre 2012, on compte env. 260 montées par jour.

**L'Assemblée des délégués enregistre ces informations.**

*Bus Mobul durant le Comptoir Gruérien 2013*

**M. Grandjean** informe que durant le futur Comptoir Gruérien, les trois lignes Mobul circuleront au quart d'heure, ceci financé par le Comptoir. Par ailleurs, des bus pyjama seront également organisés et financés.

**M. Rossat** demande si la déviation se fera par la rue Louis-Bornet (piscine).

**M. Grandjean** confirme.

**L'Assemblée des délégués prend note.**

**M. le Préfet** remercie les membres présents d'avoir assisté à cette Assemblée des délégués et lève la séance à 08h00 en prenant congé.

Bulle, le 11 avril 2013



La Secrétaire remplaçante  
Nicole Jacquero



Le Président  
Patrice BORCARD, Préfet

**Distribution :**

- M. Patrice BORCARD, Président, Préfet de la Gruyère
- M. Christian ROSSAT, Vice-Président de l'Assemblée des délégués et membre du Comité de direction, Conseiller communal de Vuadens
  
- M. Yves SUDAN, Président du Comité de direction, Conseiller communal de Bulle
- Mme Antoinette BADOUD, Vice-présidente du Comité de direction, Syndique du Pâquier
- M. Pascal LAUBER, Membre du Comité de direction, Syndic de Morlon
- M. François CHARRIERE, Membre du Comité de direction, Conseiller communal de Riaz
  
- M. Yves GRANDJEAN, Délégué, Conseiller communal de Bulle
- Mme Sylvie MAGNE, Déléguée, Conseillère communale de Bulle
- M. Patrick AUDEMARS, Délégué, Conseiller communal de Morlon
- M. Jean-Luc ROMANENS, Délégué, Conseiller communal du Pâquier
- M. Stéphane SCHWAB, Délégué, Conseiller communal de Riaz
- M. Daniel TERCIER, Délégué, Syndic de Vuadens
- M. Paul-Henri DONZALLAZ, Délégué, Conseiller communal de Vuadens
  
- M. Jean HOHL, Ingénieur de Ville de la Commune de Bulle
  
- M. Grégoire CANTIN, DAEC, Coordinateur de la politique des agglomérations
- Mme Jasmine MONTEL-CAMBOU, Service de la mobilité
- M. Simon RICHOZ, Service des constructions et de l'aménagement
- M. Hans GYGAX, Service de l'environnement
  
- Secrétariat communal de Bulle
- Secrétariat communal de Morlon
- Secrétariat communal du Pâquier
- Secrétariat communal de Riaz
- Secrétariat communal de Vuadens